



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2019, j'organiserai, le 17 juillet 2019, une présentation consacrée à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Une note de cadrage a été établie afin d'orienter les travaux (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gustavo **Meza-Cuadra**



Annexe à la lettre datée du 27 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie en vue de la présentation que fera le Conseil de sécurité, le 17 juillet 2019, sur le thème « Mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité »

I. Introduction

1. Le monde n'a jamais compté autant de jeunes qu'aujourd'hui. Les jeunes sont souvent majoritaires dans la population des pays touchés par les conflits armés. Souvent, par ailleurs, ils concourent activement à la paix et à la sécurité des communautés et des sociétés dans lesquelles ils vivent, y compris lors de la négociation ou de l'application d'accords de paix.

2. La présentation porte sur la mise en œuvre des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil a réaffirmé que les jeunes apportaient une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité et qu'ils pouvaient jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et, singulièrement, pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix.

3. Au fondement des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#), il y a ce constat que, jusqu'ici, les États et le système multilatéral ont eu du mal à consulter réellement les jeunes, à travailler avec eux et à les intégrer pleinement aux activités de paix et de sécurité.

4. La réunion sera l'occasion, pour les États Membres, d'échanger sur la voie à suivre pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, compte tenu des deux résolutions précitées.

II. Contexte

5. Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, la résolution [2250 \(2015\)](#) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Dans cette résolution – la première où l'on reconnaissait pleinement la contribution importante et constructive que les jeunes femmes et hommes apportent au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales –, le Conseil a demandé aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies de donner la possibilité aux jeunes de contribuer de manière décisive et positive à ces activités essentielles.

6. Dans la résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de réaliser une étude sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits afin de recommander des mesures d'ordre local, national, régional et international efficaces. C'est ainsi qu'une étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité (voir [A/72/761-S/2018/86](#)) a été élaborée par un auteur principal indépendant, Graeme Simpson, conseillé par un groupe de 21 experts et appuyé par un secrétariat conjointement créé par le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Incluant la participation de nombreux partenaires issus d'organismes des Nations Unies et de la société civile, l'étude a été présentée et examinée lors d'un débat public organisé par la présidence péruvienne du Conseil de sécurité, le 23 avril 2018.

7. Ce débat public a abouti à l'adoption, le 6 juin 2018, de la résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a indiqué être conscient du rôle que les jeunes pouvaient jouer dans le règlement et la prévention des conflits, sachant que leur participation était importante et que la marginalisation de la jeunesse était préjudiciable à l'établissement d'une paix durable.

8. Dans cette résolution, le Conseil a prié également le Secrétaire général, au besoin, d'envisager de faire figurer dans ses rapports au Conseil de sécurité des informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des jeunes aux processus de paix et, surtout, de lui soumettre, au plus tard en mai 2020, un rapport sur l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#).

9. Ces dernières années, les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et – faut-il le souligner – les jeunes eux-mêmes ont pris un grand nombre d'initiatives pour appuyer la mise en œuvre des résolutions, allant de missions pour la paix permettant aux jeunes de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité en Colombie, en Iraq, au Kosovo et en Somalie, à des initiatives politiques de haut niveau telles que le premier colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix tenu, en mars 2019, sous l'égide conjointe des gouvernements colombien, finlandais et qatarien et coorganisé par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et l'organisation non gouvernementale Search for Common Ground, en partenariat avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et United Network of Young Peacebuilders. Ces initiatives sont également le fruit des efforts entrepris par le système des Nations Unies dans son ensemble, qui a élaboré, notamment, un plan d'action commun au système relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, ainsi que du travail accompli sous la houlette des jeunes pour favoriser des coalitions nationales sur la jeunesse et la paix et la sécurité et pour former de jeunes acteurs de la consolidation de la paix sur le terrain. Cela étant, alors que l'on cherche à mieux faire connaître les travaux de consolidation de la paix entrepris par les jeunes, la question de leur sécurité et de leur protection devient de plus en plus pressante et doit faire l'objet d'une attention particulière.

III. Objet et questions d'orientation

10. La réunion, qui portera sur la mise en œuvre des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, est une contribution dynamique en vue de la présentation par le Secrétaire général, dans quelques mois, de son rapport au Conseil de sécurité, en 2020. Ses travaux seront centrés sur les pratiques exemplaires et encourageantes pour la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de la présentation, les États Membres sont encouragés à étudier les questions suivantes :

- Quelle influence les résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ont-elles eue sur la manière dont les États abordent la question de la participation véritable des jeunes aux questions relatives à la paix et à la sécurité, qu'il s'agisse des processus de paix ou de processus politiques inclusifs de pérennisation de la paix à tous les niveaux ?
- Quelles mesures concrètes les États Membres ont-ils mises en place depuis l'adoption de la résolution [2419 \(2018\)](#) ? Quelles pratiques encourageantes et quels enseignements peut-on tirer des cadres et initiatives qui ont été mis en place pour mettre la résolution en application ?

- Comment les États Membres ont-ils abordé la question du rôle important que les jeunes peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits et, singulièrement, pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix ?
- Quels sont les outils, approches et méthodes, notamment, qu'utilisent les jeunes pour contribuer de manière constructive aux négociations de paix et pour les influencer, et comment permettent-ils d'expliquer pourquoi la participation des jeunes est essentielle à la conclusion d'accords de paix durables ?
- Quels facteurs continuent d'empêcher ou de retenir les jeunes femmes et hommes de prendre part aux initiatives liées à la sécurité et à la consolidation de la paix ?
- Quelles sont les mesures de protection requises pour que les jeunes acteurs de la consolidation de la paix et les organisations, mouvements et réseaux de consolidation de la paix dirigés par des jeunes puissent s'acquitter de leurs tâches tout en étant à l'abri des pressions et des actes d'intimidation ?
- Quelles sont les principales possibilités dont peuvent tirer parti les partenariats pour la paix axés sur les jeunes ou faisant participer les jeunes ?

IV. Intervenantes

11. Les intervenantes suivantes prendront la parole devant le Conseil :
 - L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake
 - La Coordinatrice de programme d'HAKI Africa, Weyyn Muganda
 - La Directrice exécutive d'Afghans for Progressive Thinking, Sofia Ramyar
